



Vendredi 13 mars 2020

COVID-19 : DÉCISIONS DU MAIRE DE BÈGLES POUR FREINER LA PROPAGATION DU VIRUS

Suite à l'allocution du Président de la République, le maire de Bègles, Clément Rossignol Puech, appliquera dès lundi les mesures annoncées de fermeture des écoles et des crèches de la commune. Une cellule de crise municipale est constituée et s'est réunie ce matin pour mettre en œuvre dans les meilleures conditions toutes les décisions permettant de freiner la propagation du Covid-19 et veiller sur les personnes les plus vulnérables.

Dans le cadre de la fermeture des établissements scolaires et des crèches, la mairie se conformera aux directives de l'Education Nationale communiquées aux familles concernant la garde des enfants et l'enseignement à distance.

FERMETURE DES LIEUX D'ACCUEIL DES MINEURS

Dans un souci de cohérence et dans l'attente de directives nationales spécifiques, le maire de Bègles décide de fermer dès à présent les lieux publics dédiés à l'accueil des mineurs :

- Le lieu d'accueil parent-enfant du guichet unique Les Loupiots (Récré Malin)
- Les points d'accueil jeunes des Terres Neuves (Chaufferie) et de la Maison des Lacs
- La Maison Municipale de la Musique
- La ludothèque du Centre social et culturel l'Estey
- Le Bureau Information Jeunesse

Les animations jeunesse proposées par la bibliothèque sont annulées. Les animations petite enfance du guichet unique Les Loupiots sont annulées.

SENIORS : FERMETURE DES RESTAURANTS CLUBS ET DES ANIMATIONS DU BIS

Concernant les seniors et les personnes vulnérables, le maire de Bègles s'associe aux mesures de prudence du Président de la République concernant les visites familiales et de courtoisie. Le CCAS de la Ville est en vigilance permanente et en lien avec les maisons de retraite et EHPAD de la commune.



MON VILLAGE
URBAIN



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

mairie-begles.fr

Fermeture des restaurants clubs **dès lundi matin**, avec mise en place de service de portage de repas pour les personnes âgées isolées déjà identifiées et fréquentant le service.

Annulation des animations du Bureau Informations Seniors : les animations destinées aux seniors à vocation récréative sont annulées.

MAINTIEN DES SERVICES D'ACCUEIL AUX PUBLICS

Afin d'assurer la continuité du service public local, les guichets d'accueil des publics restent ouverts : CCAS dont Bureau Information Seniors, Accueil général Mairie, Etat-Civil, Prévention Médiation Tranquillité, Accueil Bordeaux Métropole domaine public.

Les autres structures municipales restent ouvertes ainsi que le Centre social et culturel l'Estey et l'ensemble des équipements culturels et sportifs.

Cette situation est susceptible d'évoluer dans les prochains jours en fonction des directives diffusées par les autorités compétentes.

ÉLECTIONS MUNICIPALES : DISPOSITIONS SANITAIRES

Les mesures suivantes sont prises par la Ville pour assurer la protection sanitaire des électeurs lors des opérations de vote, les dimanches 15 et 22 mars :

- La mise à disposition des agents et des électeurs de gels hydro-alcooliques et de gants dans les 20 bureaux de vote ;
- Le nettoyage régulier par les agents municipaux des bureaux de vote et du matériel, à l'aide de produits désinfectants, ainsi que l'aération des locaux ;
- Une signalétique aux entrées de chaque bureau pour diriger les électeurs vers les sanitaires et points d'eau pour leur permettre de se laver les mains ;
- Un rappel des mesures d'hygiène dans les lieux de vote par voie d'affichage ;
- La matérialisation d'une zone de confidentialité par un marquage au sol ;
- Le contrôle visuel des pièces d'identité par le président du bureau ;
- La recommandation faite aux électeurs, en amont du vote, d'amener leur propre stylo pour émarger ;
- La possibilité pour les électeurs d'apporter le bulletin de vote de leur choix reçu dans le cadre des courriers officiels électoraux ;
- La communication, en amont du vote, des heures d'affluence à éviter, pour permettre aux électeurs de s'organiser et de réguler ainsi les flux.



MON VILLAGE
URBAIN



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

mairie-begles.fr

Tous les électeurs sont invités à éviter les heures de fortes affluences dans les bureaux de votes et à privilégier les heures creuses pour venir voter :

- Les heures creuses (en deçà de la moyenne) se situent sur les plages suivantes :
 - 8h à 10h,
 - 13h à 15h,
 - 19h à 20h
- Les heures de forte activité (au-dessus de la moyenne) se situent sur les plages suivantes :
 - De 10h à 13h,
 - De 15h à 18h dans une moindre mesure.

ÉVÈNEMENTS ET MANIFESTATIONS

La Ville de Bègles annule, sans report, le Carnaval de Bègles, prévu le 28 mars prochain.

En conformité avec les déclarations ce jour à 13h, du Premier Ministre, Edouard Philippe, tous les rassemblements de plus de 100 personnes sont désormais interdits en France.

Les animations du Centre Social et Culturel L'Estey suivantes sont annulées : Les rendez-vous de l'Estey ; Goûter des familles du 17 et du 31 mars ; Les vendredis des jeunes du 20 mars

LES MESURES DE PREVENTION LOCALES

La Ville de Bègles met tout en œuvre, depuis plusieurs jours, pour contribuer à freiner la propagation du virus sur le territoire.

Elle assure le relai permanent des mesures auprès des agents de la collectivité et leur communication vers les usagers des services municipaux.

Des flacons de gels hydro-alcooliques et des lingettes de désinfection sont fournis aux agents en charge d'accueillir les usagers au sein des différents guichets d'accueil. Un affichage rappelant les gestes barrières est présent dans les lieux publics.